

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 8 octobre 2026

Pétition du Collectif Montelly vit ! : « Pétition au CC des habitants de l'Association de quartier Montelly vit ! par M. Olivier Christinet – Non à l'APEMS en sous-sol pour les enfants des écoles de Montoie et des Figuiers »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lancée dès la fin de l'année 2021, la pétition du collectif Montelly vit ! intitulée « Pétition au Conseil communal de l'Association de quartier Montelly vit !, par M. Olivier Christinet – Non à l'APEMS en sous-sol pour les enfants des écoles de Montoie et des Figuiers » a été déposée à la Commission des pétitions (COPET) le 8 mars 2022.

La Commission des pétitions a tenu une séance concernant cet objet le 26 mars 2022.

A cette occasion, le conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ) et la responsable du parascolaire ont pu apporter de nombreuses informations complémentaires aux pétitionnaires concernant cet Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et l'organisation générale du parascolaire dans le quartier de Montoie. Au terme de cette séance, la COPET a décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité, pour étude et communication.

Les échanges qui ont lieu lors de la séance mentionnée plus haut ont mis en lumière les préoccupations des pétitionnaires, auxquelles il a pu être répondu sur le moment, puis au fur et à mesure de l'avancée du projet. En substance :

- L'APEMS, alors installé au sein de l'école de Montoie, devait impérativement déménager. En effet, cet APEMS avait initialement occupé une salle de classe de Montoie, lieu qui devait être libéré pour permettre la rénovation du collège puis la restitution de cette classe à cette école.
- L'antenne de l'APEMS précédemment accueillie dans les locaux de la paroisse de Sainte-Thérèse ne pouvait pas demeurer non plus, ni celle provisoire de la salle de paroisse de Sévelin.
- La solution au chemin de la Colline a aussi été retenue pour permettre à cet APEMS d'évoluer en tenant compte de ses besoins propres, principalement de la nécessité de



lui accorder davantage d'espace et d'accueillir de façon généreuse les 72 enfants, alors attendus, dans des espaces conçus en fonction des besoins des enfants.

- Les locaux, certes en sous-sol pour certains mais parfaitement éclairés, ont été aménagés en fonction des différents besoins et de la répartition des enfants dans les divers pôles d'activité du parascolaire. La création d'une cour anglaise destinée aux seuls enfants a été retenue, même si elle n'était pas de plain-pied, afin qu'ils puissent l'investir en toute liberté, et cela d'autant plus qu'un autre espace de plain-pied était également prévu. Cette cour est arborée et elle accueille une fresque qui a été réalisée par un artiste de la place avec la participation des enfants.
- Les questions liées à la sécurité du cheminement des enfants ont été adressées aux services concernés ainsi qu'au propriétaire afin d'y apporter des réponses adéquates. La rue a été fermée par une barrière et un éclairage a été mis en place.
- Les problématiques de pollution des terrains ont également été résolues par le maître d'ouvrage avant l'arrivée des enfants.
- Enfin, il a également été relevé que le projet ayant été mené durant les périodes de pandémie du COVID-19, les démarches de participation et de communication n'ont pas pu être déployées de manière large et l'information aux habitantes et habitants du quartier et aux parents des enfants en a forcément pâti. L'accent a été mis à l'avenir pour améliorer la communication.

Un vœu a été émis à cette occasion, en ce sens que la Commission a souhaité que la Municipalité fasse une enquête de satisfaction auprès des parents, des enfants et des éducateurs d'ici à la fin de la première année scolaire.

Dans sa séance du 22 juin 2022, le Conseil communal, vu le rapport de la COPET, a décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité, pour étude et communication, en vertu de l'article 73 litt. b) du règlement du Conseil communal.

Cet APEMS a été ouvert à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023.

Durant les trois premières années scolaires, des échanges ont régulièrement eu lieu entre les responsables de cette structure, les parents, l'école et toutes les personnes concernées. Ceci a permis de traiter les questions au fur et à mesure qu'elles se posaient et de réaliser les aménagements nécessaires ou souhaités. Plusieurs séances de parents ont été organisées, permettant aux parents de faire part de leurs besoins et à la direction de l'APEMS de partager ses orientations et le projet pédagogique alors en construction. Des rencontres ciblées par groupes de parents ont lieu notamment en début d'année scolaire afin de créer un lien entre les équipes éducatives et les parents.

Il aura fallu plusieurs mois pour que les choses se stabilisent, que les équipes trouvent leurs marques et que la confiance s'établisse entre les différents partenaires. Néanmoins, le bilan est aujourd'hui positif et cet APEMS a trouvé sa vitesse de croisière à la satisfaction des uns et des autres. A la rentrée 2026-2027, sa capacité est de 84 enfants du quartier de 3P à 6P.

Enfin, l'autorité de surveillance cantonale a effectué plusieurs visites de contrôle et a transmis à la Ville des rapports de conformité positifs.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter